

## Les engagements Caf-Partenaires



	information & Conseil		Gestion du droit		Accompagnement	
	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS
Service de base et de qualité	Un point d'entrée unique pour formuler vos demandes auprès de la Caf  Un accusé de réception systématique à votre demande sous 48h maximum	Une sollicitation systématique de votre conseiller en développement Caf ou du gestionnaire en charge de votre dossier pour toute question relative à la gestion de vos droits	Un respect des délais de paiement des prestations de service et subventions	Une transmission de dossiers complets avec les PJ demandées pour bénéficier d'un traitement plus rapide et en une fois	Une information systématique et sans délais de toute évolution impactant vos activités (réglementation, convetionnement, etc.)	Une asssociation de votre interlocuteur Caf habituel le plus en amont possible de vos projets
	<b>Une réponse</b> systématique à vos demandes et une information sur l'état d'avancement de votre dossier	<b>Une transmission</b> de vos éléments dans les délais attendus, et une alerte à la Caf en cas de retard ou de difficultés	Un traitement de vos subventions de fonctionnement avant le 30/09 de l'année et de vos prestations de services dans les échéances réglementaires	Un respect des délais de dépôts de dossiers de demandes de subventions, de réponse aux appels à projets lancés par la Caf et de transmission de vos données d'activités	Des temps réguliers d'information collective pour vous faciliter l'accès à l'information et partager avec vous nos nouveautés et orientations (Webinaires)	Une participation, représentation de votre structure, à ces temps d'information collective
Service co-produit	Une valorisation et un relais de vos offres de service sur les territoires par nos supports et canaux de communication	Une communication régulière de vos actualités.  Un strict respect du Contrat Engagement républicain, de la Charte de la Laïcité et des engagements en matière de communication (affichage, inauguration, logo)  Une prise de connaissance et une application du Règlement Intérieur d'Action Sociale pour les actions financées par la Caf	Des services en ligne (portails) qui vous permettent de faire les déclarations nécessaires au calcul de vos droits (offre Bailleurs, AFAS, Elan)	Un usage des portails en ligne et un respect des échéances pour envoyer vos déclarations	Un challenge ouvert  afin de co-produire  des offres de service innovantes sur les territoires	Une publication de vos idées sur notre plateforme collaborative
Service attentionné	Une facilitation de l'utilisation de nos services en ligne (tutoriels, webinaires, etc.)  Un accompagnement personnalisé et un RDV dédié pour tout nouveau partenaire	Une utilisation privilégiée de nos services en ligne et une sollicitation en cas de difficulté dans leur utilisation	Un traitement de vos réclamations de façon personnalisée dans un délai de 15 jours maximum  Un baromètre annuel de mesure de votre satisfaction dont les résultats sont systématiquement partagés	Une transmission de vos réclamations sur la base de motifs détaillés et avec les éventuelles pièces  Des suggestions d'amélioration via les canaux dédiés à cet effet ou votre interlocuteur habituel	La possibilité de RDV personnalisés des droits pour les gestionnaires d'équipement(s)	Une sollicitation de RDV personnalisé le plus en amont possible pour prévenir les difficultés et ne pas bloquer vos droits